



## SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE TARN-ET-GARONNE

### RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre, à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Montbartier, sous la présidence de M. Jacques Gayral, Président.

#### Délégués votants présents :

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
ALBEFEUILLE LAGARDE	MASSIMINO	Francis		PRADEL	Rosa	
ALBIAS	LONGUEVILLE	Eric		BARBON	Alain	X
ANGEVILLE	VERLEY	Hélène		CRUBILÉ	Jean-Luc	
ASQUES	HERREMANS	Laurence	X	IGNACE	Patrice	
AUCAMVILLE	GAMEL	Philippe	X	FRAYSSE	Eric	
AUTERIVE	RAYNAUD-TOUGE	Hervé		FERRADOU	Jean	
AUTY	MOZAC	Frédéric	X	MOURGUES	Jean-Michel	
AUVILLAR	COMPAGNAT	Gilles	X	ARNOSTI	Alain	
BALIGNAC	SALVADORI	Fabien		GAUSSENS	Alain	
BARDIGUES	ARBIA	Dorine		PICARD	Muriel	
BARRY D'ISLEMADE	PORTAL	Guy	X	GONCALVES	Jean-Claude	
BEAUMONT DE LOMAGNE	ROBERT	Jean		LAGARDE	Pascal	
BEAUPUY	CORBON	Éric	X	REY	Denis	
BELBEZE EN LOMAGNE	SCORCIONE	Daniel	X	REGHENAZ	Jean-Claude	
BELVEZE	PRADALIÉ	Jean-Pascal		OLIVIER	Thierry	
BESSENS	MAGNIER	Armand		MICHEL	Serge	
BIOULE	RICARD	Thierry		PIZZOLITTO	Ludovic	
BOUDOU	FIELDS	Christian		BOUDET	Yves	X
BOUILLAC	BRASSEUR	Francis	X	CHAUBET	Michel	
BOULOC EN QUERCY	TAFUREAU	Dominique	X	COMBATELLI	Fabrice	
BOURG DE VISA	LAINÉ	Arlette	X	DEWAELES	Maurice	
BOURRET	DUSSAUX	Eric	X	COUDERC	Yves	
BRASSAC	FLOURENS	Jean-Pierre		DUCASSE	Frédéric	X
BRESSOLS	IBRES	Jean-Louis	X	OLIVE	Stéphanie	
BRUNIQUEL	CAVALLI	Didier		BASSE	Sébastien	
CAMPAS	FLORES	Luc	X	ASTOUL	Jean	
CANALS	PURCHA	François	X	BLATCHÉ	Bernard	
CASTANET	ROUX	Jean-Jacques		PETIT	Aurélien	
CASTELFERRUS	SABATIER	Serge	X	PECHERMAN	Bernard	
CASTELMAYRAN	OLLINO	Jean	X	JAMAIN	Thierry	
CASTELSAGRAT	DECON	André		BORTOLUSSI	Jean-Marc	X
CASTELSARRASIN	KOZLOWSKI	Eric		DUMAS	Mathieu	
CASTERA BOUZET	MEUNIER	François	X	LADEVEZE	Josine	
CAUMONT	COSTES	Christian	X	CRUBILÉ	Édouard	
CAUSSADE	CLARMONT	Jean-Claude	X	VIDAILLAC	Jacques	
CAYLUS	SERVIÈRES	François		POUSSOU	Gisèle	
CAYRAC	DAMAGGIO	Gisèle	X	LAPLAGNE	Fabrice	
CAYRIECH	JULIEN	Jérôme	X	DONNADIEU	Jean-Louis	
CAZALS	EMERIAU	Alain		EVARD	Thierry	
CAZES MONDENARD	PAYSOT	Christophe		ICHES	Nadège	
COMBEROUGER	ABRIAT	Fabian		FIORITO	Samuel	X
CORBARIEU	GAYRAL	Jacques	X	TORNER	Louis	
CORDES TOLOSANNES	DELLAC	Patrick	X	SEVEGNES	Olivier	
COUTURES	MORO	Géraldine	X	PILATI	Ludovic	
CUMONT	SANCEY	Alain	X	GUIRBAL	Jean-Jacques	
DIEUPENTALE	BIERGE	Michel	X	GIGOUT	Pierre	
DONZAC	SOPETTI	Jean-Marc		ANTERRIEU	Thierry	
DUNES	LEMONNIER	Dominique	X	DELPECH	Michel	
DURFORT LACAPELETTE	PUIGVERT	Patrice	X	VIDAL	Laurent	
ESCATALENS	BAZIN	Philippe		PASIN	Clothilde	
ESCAZEAUX	LATAPIE	Gérard		MARTINET	François	
ESPALAIS	MOLLE	Marcel		PINCEMIN	Bernard	
ESPARSAC	GOMEZ	Philippe	X	MINIER	Gérald	
ESPINAS	FERAL	Daniel		LOMBARD	Jean-Pierre	

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
FABAS	POZZA	Christian		GRAILHE	Stéphane	X
FAJOLLES	LAFONT	Hubert		MIRAMONT	Alain	
FAUDOAS	DUPONT	Jean-Louis		ESCARNOT	Michel	
FAUROUX	AUCLERC-GALLAND	Michel		VEILLEVIGNE	Pierre	
FENEYROLS	ROUX	René		MOLLIMARD	Claire	
FINHAN	QUILLET	Lionel		FERNANDEZ	Jean-François	
GARGANVILLAR	GRAULIER	Roland	X	FILIPE	Jean	
GARIES	TONIN	Philippe	X	BONNECAZE	Laurent	
GASQUES	FOUCAULT	Marc		MANDERSCHIED	Florence	
GENEBRIERES	ESCALETTE	Pascal		BALAT	Benoît	
GENSAC	FABAROL	Françine	X	PIZZOLATO	Carole	
GIMAT	DIANA	Bernard	X	ANGLADE	Jean-François	
GINALS	CADILHAC	Jean-Louis	X	COUTANCIER	Jean	
GLATENS	THAU	Philippe	X	RENARD	Claude	
GOAS	SENTIS	Jean-Claude		MOULY	Michel	
GOLFECH	BOCQUILLON	Patrice	X	DEPASSE	André	
GOUDOURVILLE	DAWANCE	Yoann		BARNAC	Jacques	X
GRAMONT	DONNET	Christian	X	UFFERTE	Alain	
GRISOLLES	CASTELLA	Serge	X	SUBERVILLE	Christophe	
LABARTHE	RESSIJAC	Serge	X	NOUGAYREDE	Bernard	
LABASTIDE DE PENNE	MALRIC	Pascal		FOURTANET	Christelle	X
LABASTIDE DU TEMPLE	LACROIX	Frédéric	X	PAILLAS	Eric	
LABASTIDE ST PIERRE	BEQ	Jérôme		BOCHU	Jean-Luc	X
LABOURGADE	BOLZONI	Thierry		SAMAIN	Hugues	
LACAPELLE LIVRON	FRAYSSE	Dominique		VIGUIÉ	Jean-Philippe	
LACHAPELLE	MEUNIER	Vincent		VANNESTE	Bernard	
LACOUR DE VISA	VIALARET	Francis	X	GARRET	Guillaume	
LACOURT ST PIERRE	PIZZINI	Françoise	X	ALFONSO	David	
LAFITTE	MASSON	Michel		AUBRY	Nathalie	
LAFRANCAISE	SEGONNE	Franck		BOUZEID	Joseph	
LAGUEPIE	BALAT	Marc	X	CROS	Emmanuel	
LAMAGISTERE	DOUSSON	Bruno		PINETRE	Michel	
LAMOTHE CAPDEVILLE	GABACH	Alain		SOULAYRÈS	Isabelle	
LAMOTHE CUMONT	MATHEVON	Yann		DABASSE	Jean-Pierre	
LAPENCHE	SERRE	Lucien		NEGRE	Carine	
LARRAZET	THAU	Didier		GIRAUDOT	Léa	X
LA SALVETAT BELMONTET	PEZOUS	Bernard	X	LASFARGEAS	Thierry	
LAUZERTE	PIERASCO	Jean-Franck	X	GERVAIS	Hugues	
LAVAURETTE	PASSEDAT	Nils	X	BEDEL	Gwendal	
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	MICHEL	Jacques	X	QUINTALLET	Maurice	
LAVIT DE LOMAGNE	HYGONENQ	Brigitte	X	VALLEZ	Cédric	
LE CAUSE	LEFEBVRE	Jean-Michel		COUREAU	Pierre	
LEOJAC	QUATRE	Christian		MAZILLE	Pierre	
LE PIN	FUSINA	Philippe		LARUE-DORCHIES	Jocelyne	
LES BARTHES	MIRAMONT	Jean-Marc		LEMOUZY	Fabienne	X
L'HONOR DE COS	ROBERT	Jean-Paul		METTEFEU	Bernard	
LIZAC	GARGUY	Bernard	X	FREYTAG	Uwe	
LOZE	BOULPICANTE	Raymond		TESTAS	Pierre	
MALAUSE	MAERTEN	Marie-Bernard		ALY-BERIL	Eliot	
MANSONVILLE	GUIZOT	Danielle	X	BERTHET	Christian	
MARIGNAC	RINALDI	Patrick		BUSSO	Claude	X
MARSAC	LE GUILLOU	Michel		NOBY	Jean-Claude	
MAS GRENIER	ESTANOVE	Philippe	X	ROUS	Gilles	
MAUBEC	AUGUSTE	David		FERRADOU	Jean-Claude	X
MAUMUSSON	BIOLATO	Jean-Marie	X	DABASSE	Daniel	
MEAUZAC	SALITOT	Yves	X	LACOMBE	José	
MERLES	HOZJAN	Christian		FEUTRIER	Francis	X
MIRABEL	LINSTRUISEUR	Françine	X	PRADEL	Nicole	
MIRAMONT DE QUERCY	AIGUIER-WINTERFELDT	Claudia		AVIGNON	Thierry	
MOISSAC	THIERS	Jean-Christophe	X	LERMINEZ	Philippe	
MOLIERES	HÉBRAL	Valérie		BELREPAYRE	Rémy	X
MONBEQUI	MICHEL	Pascal		DEJEAN	Sébastien	
MONCLAR DE QUERCY	EMBOULAS	Didier		ARLANDES	Régis	X
MONTAGUDET	YVON	Gilles	X	DOMINICE	Philippe	
MONTAIGU DE QUERCY	ALBUGUES	Patrice	X	COURRECH	Francis	
MONTAIN	DELLUC	Pierre		SANAC	Christophe	
MONTALZAT	ESCROUZAILLES	Danielle		NAUROY	Monique	
MONTASTRUC	COSTES	Anthony	X	FREMONT	Patricia	
MONTAUBAN	BERLY	Marie-Claude	X	BOUTON	Bernard	
MONTBARLA	BLEU	Jacques		DARNIÈRE	Dominique	X
MONTBARTIER	BALADIÉ	Jean-Claude	X	ROGE	Jean-Louis	
MONTBETON	BEDOS	Danielle	X	GRAND	Paul	
MONTECH	BELY	Robert	X	GAUTIÉ	Claude	
MONTEILS	MASSALOUP	Christophe		COLOS	Bertrand	X
MONTESQUIEU	FEAU	Annie		LOUSSERT	Bérangère	

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
MONTFERMIER	LANDOU	Thierry		NADALIN	Karine	
MONTGAILLARD	SALOMON	Bernard		DARPARENS	Fabien	
MONTJOI	BRUEL	Didier	X	TISSÉDRE	Christian	
MONTPEZAT DE QUERCY	CABOS	Christian		FAURÉ	Mickaël	
MONTRICOUX	BOUISSET	Gérard	X	JANNIN	Michel	
MOUILLAC	ROMANO	Jean-Claude		LAMERA	Emeline	
NEGREPELISSE	FERRET	Jean-Luc		VIREL	Delphine	
NOHIC	LOUCHER	Luc		ELICHABE	Christelle	
ORGUEIL	PUJOL	Marc		BONIFASSE	Frédéric	
PARISOT	CASTELNAU	Jacques	X	CHEVALERIAS	Dimitri	
PERVILLE	VIGROUX	Alain		CAYRE	Adrien	
PIQUECOS	HEMMER	Sylvain		MELO	Vitor	
POMMEVIC	DELACHOUX	Jean-Paul		DELONCLE	Yannick	
POMPIGNAN	LAMOURY	Pascal	X	FRISA	Jean-Luc	
POUPAS	GUERIN	Pascal		LANIESSE	Bernard	
PUYCORNET	POÉZÉVARA	Christine	X	TRILLES	Jérémy	
PUYGAILLARD DE LOMAGNE	BREIL	Yannick		DIRAT	Yannick	
PUYGAILLARD DE QUERCY	GAILLARD	David		LACOMBE	Cyril	
PUYLAGARDE	DESMEDT	Didier	X	VIROLLE	Alain	
PUYLAROCHE	BELON	Daniel	X	MORIN	Daniel	
REALVILLE	CHANRION	Jean-Luc	X	MOURGUES	André	
REYNIES	PUJOL	Christian	X	VIGOUROUX	Claude	
ROUECOR	DECAUNES	Jean-Pierre	X	VILLENEUVE	Jean-Pierre	
SAUVETERRE	BELVEZE	Jean-Marc		COENEN	Charles	
SAVENES	VAN DE VONDELE	Laurent		MAMPRIN	Thierry	
SEPTFONDS	GAZAL	Hervé	X	BETAÏLLE	Laurent	
SERIGNAC	BRINGAY	Climène	X	LAGARDE	Christian	
SISTELS	QUARGENTAN	Jacques		CLUZET	Christophe	
ST-AIGNAN	FOURNIÉ	Philippe		DUSSEAU	Christian	X
ST-AMANS DE PELLAGAL	AURIENTIS	Pascal		LAMARINIE	Julien	
ST-AMANS DU PECH	DOUMERGUE	Didier	X	MERLY	Julien	
ST-ANTONIN NOBLE VAL	CAUBEL	Michel	X	MENEAU	Serge	
ST-ARROUMEX	DELLAC	Jean-Marc	X	CESNÉ	Sébastien	
ST-BEAUZEIL	POST	Leendert		GUINGAL	Claude	X
ST-CIRICE	TRAMUZZI	René	X	PARDON	Dominique	
ST-CIRQ	BAILLS	Franck	X	ROUZIES	Guy	
ST-CLAIR	VERBRUGGE	Frank	X	PAOLETTI	Jean-Pierre	
ST-ETIENNE DE TULMONT	AUFRERE	Bruno		RIQUELME	Nicolas	
ST-GEORGES	PAGES	Yves	X	DERAMOND	Philippe	
ST-JEAN DU BOUZET	BORGOLOTTO	Michel		DUILHÉ	Geneviève	
ST-LOUP	REBEL	Stéphane		LAJANTE	Denis	X
ST-MICHEL	POLVANI	Pascal		MARTINEZ	Fabienne	
ST-NAUPHARY	LACAM	Sébastien		PECQUENARD	Caroline	
ST-NAZAIRE DE VALENTANE	BARRA	Jean-Pierre		DALARD	Mathieu	
ST-NICOLAS DE LA GRAVE	GARDELLA	Serge		CORTESE	Robert	
ST-PAUL D'ESPIS	POCA	Josiane	X	LARET	Claude	
ST-PORQUIER	FOSSEZ	Éric		PEYRUSSE	Jean-Luc	
ST-PROJET	ESTRIPEAU	Jean-Paul	X	PISANI	François	
ST-SARDOS	CAYROU	Hervé	X	MAGNÉ	Valérie	
ST-VINCENT D'AUTEJAC	GRILLAT	Claude	X	GASC	Gérard	
ST-VINCENT LESPINASSE	TRISTAN	Damien	X	CHARLES	Denise	
STE-JULIETTE	ENGELS	Eduard		TERRAT	Pascal	
TOUFFAILLES	BARREAU	Jean-Michel	X	LAFAGE	Philippe	
TREJOULS	DESCHAMPS	Francis	X	CRANSAC	Sylvain	
VAISSAC	DELMAS	Francis		CASSAGNES	Willy	X
VALEILLES	CREHEN	Michel	X	DEVY	Nicolas	
VALENCE D'AGEN	GROUSSOU	Bernard	X	PÈRE	Catherine	
VAREN	HEBRARD	Pierre	X	CABARÉS	Claude	
VARENNES	BUDZYNSKI	Jérôme		ALBINET	Alain	
VAZERAC	LESTRADÉ	Christian	X	BERGOGLIO	Irène	
VERDUN SUR GARONNE	LAVEDRINE	Sophie	X	MARC	Raphaël	
VERFEIL SUR SEYE	CHARDENET	Didier		MUR	Lisa	
VERLHAC TESCOU	DUCOS	Jean-Jacques	X	EMPTAZ	Sabine	
VIGUERON	LACROIX	Franck		MESSAOU	Hacène	
VILLEBRUMIER	BLANC	Pierre		GITOUT	Jean-Claude	
VILLEMADE	LABRUYERE	François		BROUSSE-BOURNET	André	X

**AR Prefecture**082-258200575-20221215-DCS20221215\_11-DE  
Reçu le 16/12/2022

DCS20221215\_11

**Pouvoirs :**

DELEGUÉ(E)S DONNANT LE POUVOIR			DELEGUÉ(E)S RECEVANT LE POUVOIR		
NOM	PRENOM	COMMUNE	NOM	PRENOM	COMMUNE
ROBERT	JEAN	BEAUMONT DE LOMAGNE	THAU	PHILIPPE	GLATENS
RICARD	THIERRY	BIOULE	GAZAL	HERVE	SEPTFONDS
LATAPIE	GERARD	ESCAZEUX	TONIN	PHILIPPE	GARIES
GABACH	ALAIN	LAMOTHE CAPDEVILLE	GAYRAL	JACQUES	CORBARIEU
BARRA	JEAN PIERRE	ST NAZAIRE DE VALENTANE	VIALARET	FRANCIS	LACOUR DE VISA
LACROIX	FRANCK	VIGUERON	SCORCIONE	DANIEL	BELBEZE EN LOMAGNE

**Membres en exercice : 195****Membres présents : 117****Membres excusés : 72**

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

**Représentés par pouvoir : 6****Assistaient également à la séance : Le personnel du SDE 82**

## DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Au regard des dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rappelle qu'il doit présenter au Comité syndical un rapport sur les orientations budgétaires portant sur :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement
- les engagements pluriannuels envisagés, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement
- la structure et la gestion de l'encours de dette et les perspectives pour le projet de budget
- l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et l'endettement à la fin de l'exercice
- la structure des effectifs, les dépenses de personnel et les éléments de rémunération avec une présentation de l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel.

Ce rapport a pour vocation de présenter aux élus les grandes tendances structurant le budget du SDE, organisées autour de son activité principale, les travaux sur le réseau d'électrification basse tension qui requièrent la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'investissement et, d'échanger sur les projets en cours, notamment ceux liés à la transition énergétique.

Il est l'occasion de mettre en lumière certains éléments bilanciaux et de discuter des orientations budgétaires - au regard des prévisions de ressources à moyen terme - qui préfigureront les priorités du budget primitif.

M. le Président précise que la présentation de ce rapport donne lieu à un débat qui ne présente pas de caractère décisionnel mais dont il sera pris acte par une délibération spécifique.

Compte tenu d'un contexte socio-économique exigeant, ce budget s'inscrit dans un cadre garantissant la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'investissement organisé autour de l'activité principale du SDE 82, le réseau d'électrification basse tension, orienté principalement vers les travaux de renforcement et de sécurisation sur le réseau de distribution publique d'électricité, incluant, en outre, des projets de dissimulation de réseau.

Au travers des différentes politiques adoptées par le SDE 82, ce budget assure également un soutien financier aux communes dans leurs projets d'éclairage public (entretien, travaux, rénovation, réduction des nuisances lumineuses), les accompagne pour la réalisation de diagnostics énergétiques et la production de certificats d'économie d'énergie.

En outre, suivant la volonté des membres du Comité syndical, le SDE 82 s'engage dans des projets structurants axés sur des orientations stratégiques nouvelles, notamment dans le domaine des énergies renouvelables et d'actions de lutte contre le changement climatique.

Aussi, en 2023, le SDE 82 poursuit sa mission de détection et géo-référencement des réseaux sensibles pour le compte des communes, assure l'exploitation et la maintenance des bornes de recharge pour véhicules électriques, accompagne les communes dans leurs projets de rénovation énergétique. Il s'investit également dans la réalisation d'études de faisabilité (photovoltaïque, chaufferie biomasse, hydroélectricité) ou la mutualisation et la valorisation des certificats d'économie d'énergie.

Enfin, deux projets devraient se concrétiser en 2023 : d'une part, la prise de compétence dite « d'éclairage public » et, d'autre part, la création d'une société d'économie mixte (SEM) locale dans le domaine des énergies renouvelables au capital de laquelle le SDE 82 a décidé de participer à hauteur de 3,5 millions d'euros. Cette SEM a pour vocation l'installation, la production et l'exploitation d'énergies renouvelables pour le compte de porteurs de projets (communes, EPCI, partenaires privés, ...).

M. le Président précise qu'à ce stade, certaines données chiffrées contenues dans le rapport sont estimatives et seront arrêtées lors de la présentation du budget primitif.

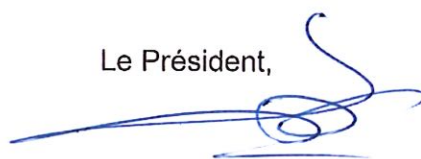
Le Président procède à la présentation du rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés et propose aux membres de l'assemblée délibérante de débattre sur les orientations budgétaires qu'il vient de présenter.

## DECISION

Les membres du Comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président, prennent acte, à l'unanimité, des orientations budgétaires de l'exercice 2023 sur lesquelles ils ont eu à débattre et dont le rapport est joint en annexe.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,



Jacques GAYRAL

# REUNION DU COMITE SYNDICAL JEUDI 15 DECEMBRE 2022

## DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Au regard des dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président doit présenter au comité syndical un rapport sur les orientations budgétaires portant sur :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement
- les engagements pluriannuels envisagés, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement
- la structure et la gestion de l'encours de dette et les perspectives pour le projet de budget
- l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et l'endettement à la fin de l'exercice
- la structure des effectifs, les dépenses de personnel et les éléments de rémunération avec une présentation de l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel.

Ce rapport a pour vocation de :

- présenter aux élus les grandes tendances structurant le budget du SDE, organisées autour de son activité principale, les travaux sur le réseau d'électrification basse tension qui requièrent la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'investissement,
- et d'échanger sur les projets en cours, notamment ceux liés à la transition énergétique.

Il est l'occasion de mettre en lumière certains éléments bilanciels et de discuter des orientations budgétaires - au regard des prévisions de ressources à moyen terme - qui préfigureront les priorités du budget primitif.

La présentation de ce rapport donne lieu à un débat qui ne présente pas de caractère décisionnel mais dont il sera pris acte par une délibération spécifique.

### CONTEXTE GENERAL ET PRIORITES DU BUDGET

Compte tenu d'un contexte socio-économique exigeant, ce budget s'inscrit dans un cadre garantissant la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'investissement organisé autour de l'activité principale du SDE 82, le réseau d'électrification basse tension, orienté principalement vers les travaux de renforcement et de sécurisation sur le réseau de distribution publique d'électricité, incluant, en outre, des projets de dissimulation de réseau.

Au travers des différentes politiques adoptées par le SDE 82, ce budget assure également un soutien financier aux communes dans leurs projets d'éclairage public (entretien, travaux, rénovation, réduction des nuisances lumineuses), les accompagne pour la réalisation de diagnostics énergétiques et la production de certificats d'économie d'énergie.

En outre, suivant la volonté des membres du comité syndical, le SDE 82 s'engage dans des projets structurants axés sur des orientations stratégiques nouvelles, notamment dans le domaine des énergies renouvelables et d'actions de lutte contre le changement climatique.

Aussi, en 2023, le SDE 82 poursuit sa mission de détection et géo-référencement des réseaux sensibles pour le compte des communes, assure l'exploitation et la maintenance des bornes de recharge pour véhicules électriques, accompagne les communes dans leurs projets de rénovation énergétique. Il s'investit également dans la réalisation d'études de faisabilité (photo voltaïque, chaufferie biomasse, hydroélectricité) ou la mutualisation et la valorisation des certificats d'économie d'énergie.

Enfin, deux projets devraient se concrétiser en 2023 : d'une part, la prise de compétence dite « d'éclairage public » et, d'autre part, la création d'une société d'économie mixte locale dans le domaine des énergies renouvelables à au capital de laquelle le SDE 82 a décidé de participer à hauteur de 3,5 millions €. Cette SEM a pour vocation l'installation, la production et l'exploitation d'énergies renouvelables pour le compte de porteurs de projets (communes, EPCI, partenaires privés, ...).

#### Précision :

A ce stade, certaines données chiffrées contenues dans le rapport sont estimatives et seront arrêtées lors de la présentation du budget primitif dès connaissance, notamment, des dotations du CAS FACE pour l'exercice 2023.

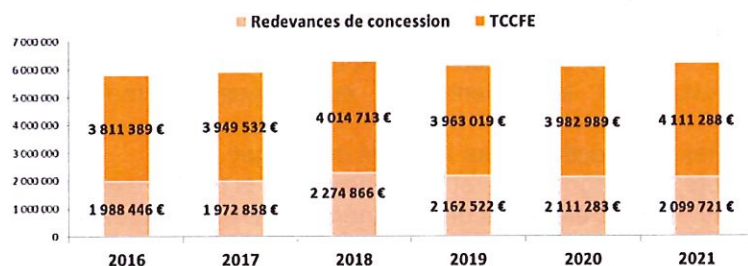
En outre, l'exercice budgétaire 2022 n'étant pas clos, les données relatives à l'exercice en cours - présentes dans les tableaux et graphiques - restent estimatives.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Les recettes ➔ 7 352 332 €

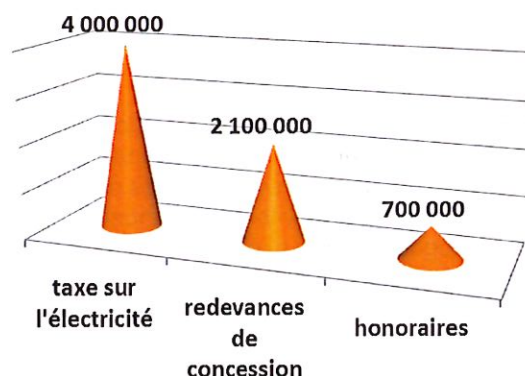
Pourvoyant 93% des recettes réelles de fonctionnement, hors résultat reporté, la **Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité** (réformée en 2023 dans son mode de gestion), les **redevances de concession** et les **produits de services (honoraires)** sont estimés globalement à **6 800 000 €**.

#### Evolution des deux principales recettes de fonctionnement



Source : comptes administratifs 2016 – 2021

#### Recettes 2023



Dans les orientations 2023, sont également inscrits en recettes :

- le produit estimé à 40 000 €, issu des participations demandées aux communes dans le cadre de la mise en œuvre du marché de géo référencement des réseaux
- le produit de la vente de certificats d'énergie, estimé à 91 000 €
- les subventions allouées au titre des programmes ACTEE et du schéma directeur IRVE (162 235 €)
- l'aide de l'ADEME au financement des contrats des deux conseillers en énergie partagé (48 000 €)
- les recharges payées par les usagers et les participations communales perçues au titre de l'exploitation des bornes de recharge pour véhicules électriques (121 000 €)
- la fraction des chèques-déjeuner financée par les agents (20 000 €).

Au niveau des opérations d'ordre, la reprise des subventions transférables (financement des bornes de recharge pour véhicules électriques par l'ADEME et participations communales) génèrent une recette de 70 097 €.

### Les dépenses ➔ 5 789 790 €

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles sont les suivantes :

➤ **Charges à caractère général : 1 688 230 €**

Rappel du montant prévisionnel 2022 :  
1 035 290 €

Ce poste regroupe :

- les achats et fournitures courants pour 271 500 € incluant le coût des consommations d'électricité du bâtiment du SDE et des bornes de recharge pour véhicules électriques
- les charges et services extérieurs pour 1 398 930 € qui, d'une part, sont destinés à la gestion courante de la structure et son activité (contrats d'entretien et maintenance, assurances, assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le contrôle de concession électricité et gaz, actions de communication, publications, formations et déplacements, ...) et participent, d'autre part, au financement de différents projets portés par le SDE 82 :
  - en cours : supervision, exploitation, maintenance et gestion monétique des IRVE, géo référencement des réseaux sensibles, diagnostics énergétiques
  - inhérents au fonctionnement propre du SDE : refonte Internet/Extranet, installation de locaux temporaires extérieurs au regard de l'accroissement des effectifs, en attendant l'étude de programmation sur l'extension du bâtiment
  - axés sur la transition énergétique : schéma directeur IRVE, schéma directeur de méthanisation, études de faisabilité (valorisation de l'effacement électrique, centrale photo voltaïque sur le bâtiment du SDE, chaufferie biomasse, hydroélectricité), contrôle des travaux réalisés dans le cadre des opérations standardisées d'économie d'énergie.



En dehors de ces nouveaux projets, l'objectif reste la maîtrise des charges à caractère général, notamment par l'optimisation de la fonction achat au sein du SDE 82 (consultation systématique selon 3 devis, renégociation des contrats en cours, analyse financière et technique exhaustive et détaillée des propositions et négociation en procédure adaptée).

- les impôts et taxes pour 17 800 € (enregistrement à la conservation des hypothèques des conventions de servitude, taxes foncières, taxe d'aménagement, redevance d'archéologie, cartes grises).

➤ **Charges de personnel : 2 211 500 €**

Rappel du montant prévisionnel 2022 :  
1 871 000 €

Au-delà de l'effet induit par le Glissement Vieillesse Technicité, la masse salariale augmente en 2023 sur la base d'un effectif total de 40 agents occupant des emplois permanents et non permanents (contrat de projet SEM Enr). Pour le détail, il convient de se porter à la rubrique ci-après.

➤ **Subventions : 231 560 €**

Rappel du montant prévisionnel 2022 :  
251 300 €

Elles sont versées au profit :

- des communes dans le cadre de leurs contrats d'entretien d'éclairage public d'une part et, d'autre part, du programme ACTEE (181 560 €)
- du Fonds de Solidarité pour le Logement (20 000 €).

➤ **Autres charges : 413 500 €**

Rappel du montant prévisionnel 2022 :  
428 780 €

L'enveloppe prévisionnelle englobe le reversement aux communes de Montech et Nègrepelisse, classées en régime urbain depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, de 97 % du produit de la TCFE, soit 340 000 €. Le reste est ventilé entre les indemnités et frais de mission des élus, la contribution obligatoire au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique et la provision pour annulation de titres sur exercices antérieurs, intérêts moratoires et pénalités sur marchés.

➤ **Dotations aux amortissements : 1 245 000 €**

Rappel du montant prévisionnel 2022 :  
1 066 949 €

Ce montant prévisionnel découle de l'état de l'actif du SDE arrêté au 18 novembre 2022 (72 % sont dédiés à l'amortissement des subventions d'éclairage public versées aux communes).

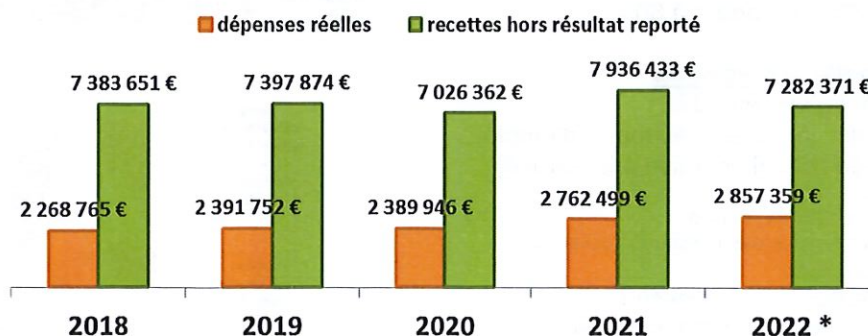
A compter de 2023, avec la mise en œuvre de l'instruction budgétaire et comptable M57, l'amortissement sera pratiqué au prorata temporis et ajusté en cours d'année au gré des acquisitions et cessions.

## EVOLUTION DES RECETTES ET DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont stables avec des ressources principalement assises sur la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité et les redevances de concession ou indexées sur les travaux réalisés en investissement (honoraires de maîtrise d'œuvre).

En dépenses, la section de fonctionnement connaît une progression sensible depuis ces dernières années dans la mesure où, suite aux choix stratégiques de la structure, elle supporte de nombreux projets initiés par le SDE 82 en faveur des communes (cf. charges et services extérieurs) ou dans le domaine de la transition énergétique.

### Evolution des recettes et des dépenses de fonctionnement



Source : comptes administratifs 2018 – 2021  
\* Estimation sur exercice en cours

## NIVEAU D'ENDETTEMENT ET CAPACITE DE DESENETTEMENT

Le SDE 82 n'a plus d'emprunt en cours.

## EVOLUTION PREVISIONNELLE DU NIVEAU D'EPARGNE NIVEAU DE L'EPARGNE BRUTE ET NIVEAU DE L'EPARGNE NETTE

L'excédent en section de fonctionnement chaque année permet d'assurer la constitution pérenne de l'autofinancement destiné à pourvoir aux investissements.

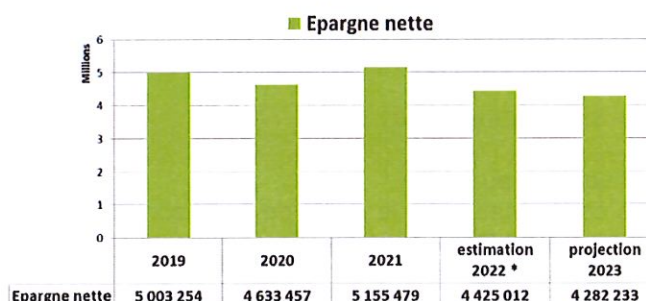
Même si, sur les dernières années, le SDE 82 s'engage dans des projets nouveaux qui impactent ses dépenses courantes, le niveau d'épargne constaté reste élevé.

L'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne peut être projetée ainsi :

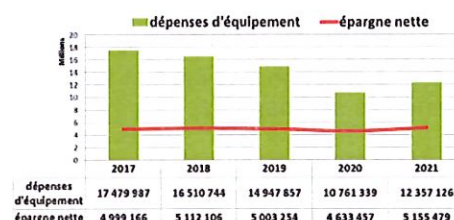
Partant d'un montant excédentaire de plus de quatre millions d'euros, le niveau d'épargne confirme la capacité de la structure à :

- autofinancer une partie de ses investissements, notamment ses programmes pluriannuels de travaux
- initier et porter des projets nouveaux, notamment dans le domaine de la transition énergétique.

### Evolution de la capacité d'autofinancement



Source : comptes administratifs 2019 – 2021  
\* Estimation sur exercice en cours



Source : comptes administratifs 2017 – 2021

## EFFECTIFS ET CHARGES DE PERSONNEL

En 2023, le SDE 82 devrait s'appuyer sur un effectif de 40 agents, dont 8 agents contractuels.

### Temps de travail :

La mise en œuvre des 1607 heures annuelles ainsi que les autres dispositifs (journée de solidarité, temps partiel, heures complémentaires et supplémentaires, télétravail) ont été arrêtés par délibérations du 29 septembre 2021.

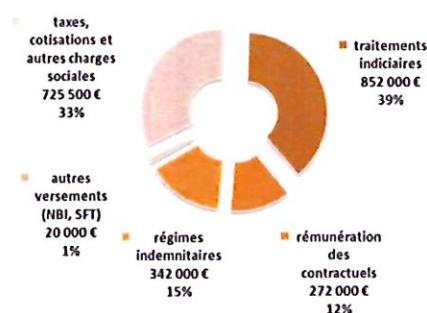
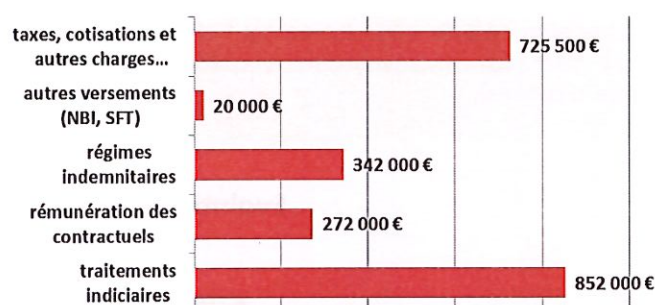
Du point de vue de l'accomplissement du temps de travail, le bénéfice de temps partiels est accordé, sur la base des autorisations actuelles, à 3 agents à raison de 2 agents à 90% et 1 agent à 80%.

### Evolution prévisionnelle des effectifs :

Huit recrutements sont prévus en 2023 :

- 4 sont consécutifs à une vacance d'emploi effective ou projetée (mutation, mise à la retraite)
  - Chargé.e d'affaires
  - Chef.fe du pôle système d'information
  - Chef.fe du service Evaluation des politiques publiques
  - Chargée de communication
- 3 sont destinés à renforcer les services
  - Assistant.e auprès du service Transition énergétique
  - Chargé.e de projets de chaleur renouvelable
  - Assistant.e en ressources humaines et finances
- 1 relève du contrat de projet SEM Enr

### Charges de personnel Prévisions budgétaires 2023



### Structure des effectifs au 31 décembre 2022 :

Nombre d'agents sur emplois permanents : 33

Filière administrative : 17 / technique : 16

Fonctionnaire : 27 / contractuels : 6

Catégorie : 6 A / 11 B / 16 C

Sexe : 20 femmes / 13 hommes

Moyenne d'âge des agents : 45 ans

### Informations complémentaires :

Nombre d'heures supplémentaires rémunérées :

2019	2020	2021	2022 (provisoire)
220	187	120	114

Montant brut des bonifications indiciaires versées :

2019	2020	2021	2022 (provisoire)
4 358 €	4 519 €	4 795	4 694

Avantages en nature accordés : le SDE 82 possède actuellement un parc de 12 véhicules, dont un véhicule de fonction (montant de l'avantage en nature déclaré en 2021 : 2 709 €) et onze véhicules de service qui sont mis à disposition des agents dans le cadre restrictif de l'exercice de leurs missions.

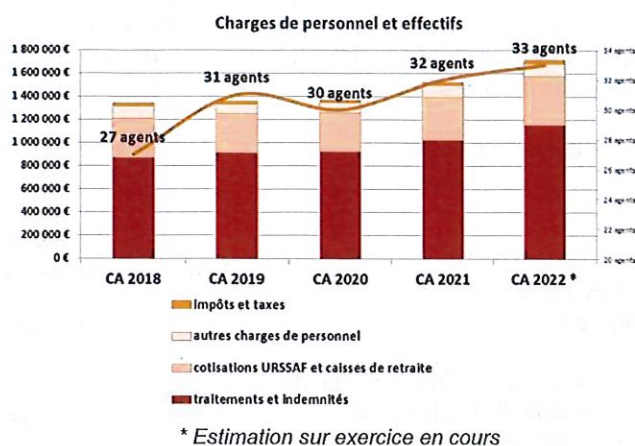
### Evolution des dépenses de personnel :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 (estimé)
Charges de personnel (chapitre 012)	1 355 802	1 370 600	1 518 873	1 715 214
Part dans les dépenses réelles de fonctionnement	57%	57%	55%	62%

### Evolution en % des dépenses de personnel :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 (estimé)
impôts et taxes	5%	-17%	15%	13%
traitements et indemnités	5%	1%	11%	13%
cotisations URSSAF et caisses de retraite	1%	-2%	10%	13%
autres charges de personnel	-28%	21%	10%	11%
TOTAL	1%	1%	11%	13%

### Structure des dépenses de personnel :



Précision : les autres charges de personnel comprennent, outre les charges patronales, assurance du personnel et médecine du travail, la participation de l'employeur au financement de la protection sociale complémentaire des agents, les titres de restauration et la cotisation au Comité National d'Action Sociale.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Le projet de budget 2023 entend maintenir un objectif ambitieux d'investissement sur le réseau de distribution publique d'électricité.

Ainsi, la section d'investissement, s'appuie, pour l'estimation du programme d'investissement 2023, sur la reconduction des financements alloués en 2022 (CAS FACE, Enedis, Département) et les différentes participations incluses dans les politiques votées par le comité syndical. Le programme d'investissement intègre également le projet d'agrandissement du bâtiment du SDE.

### **Les dépenses d'investissement prévisionnelles ⇨ 19 148 407 €**

#### ↳ Les programmes de travaux

Les programmes de travaux sont estimés à **14 900 400 €**.

Ce montant n'intègre pas les restes à réaliser 2022 ni la réévaluation éventuelle des programmes antérieurs. Ces données financières figureront dans le projet de budget primitif 2023.

A ce jour, les dotations du CAS FACE au titre des programmes de travaux d'électrification rurale 2023 ne sont pas connues. Néanmoins, dans l'hypothèse d'un maintien à niveau quasi équivalent des financements alloués en 2022, le programme d'investissement, au stade du débat d'orientations budgétaires, peut être appréhendé selon les conjectures décrites ci-après, par nature de travaux (honoraires inclus).

Programmes de travaux	Enveloppes et financements
<p><b>Renforcements :</b> 5 206 100 €</p> <p>Ces travaux visent à l'amélioration de la qualité de la distribution, à la résorption des départs en contrainte de tension ou en contrainte d'intensité ainsi qu'au renforcement des postes en contrainte de transformation.</p>	<p>3 842 500 € au titre du sous-programme <b>Renforcement des réseaux</b> financé par le CAS FACE</p> <p>943 300 € au titre du programme spécifique départemental</p> <p>① Sur ces programmes, le SDE 82 perçoit un subventionnement à hauteur de 80 % du montant HT des travaux honoraires inclus.</p> <p>Enveloppe supplémentaire de 420 300 € financée sur fonds propres du SDE 82, destinée à pourvoir au financement de dossiers très urgents ou ceux liés à des activités, non identifiés et donc non retenus au stade de la programmation initiale.</p>
<p><b>Sécurisations :</b> 2 650 000 €</p> <p>Ces programmes sont exclusivement réservés aux travaux de résorptions de fils nus, sensibles aux aléas climatiques, dans le cadre d'actions de sécurisation.</p>	<p>2 650 000 € au titre du sous-programme <b>Sécurisation des réseaux</b> financé par le CAS FACE</p> <p>① Sur ce programme, le SDE 82 perçoit un subventionnement à hauteur de 80 % du montant HT des travaux honoraires inclus.</p>
<p><b>Dissimulations :</b> 1 418 700 €</p> <p>Ces travaux visent la réduction de l'impact visuel des réseaux sur leur environnement conjuguée à la sûreté d'alimentation.</p>	<p>731 200 € au titre du sous-programme <b>Enfouissement</b> financé par le CAS FACE</p> <p>① Sur ce programme, le SDE 82 perçoit un subventionnement à hauteur de 80 % du montant HT des travaux honoraires inclus, à raison de 68 % pour le CAS FACE et 12% pour les communes.</p> <p>687 500 € dans le cadre des programmes <b>Environnement rural et Environnement urbain</b> financés par Enedis (article 8 du Cahier des Charges de Concession)</p> <p>① Sur ces programmes d'effacement de réseau, le SDE 82 perçoit un subventionnement de la part d'Enedis à hauteur de 40 % du montant HT des travaux honoraires inclus (plafonné à 250 000€/an) auquel s'ajoute une participation des communes au taux de 12 % (communes rurales) ou 35% (communes urbaines).</p>
<p><b>Extensions :</b> 2 232 700 €</p> <p>Le raccordement au réseau de distribution publique d'électricité – nécessaire à l'alimentation des nouveaux usagers – comprend une partie « branchement » et une éventuelle partie « extension » (lorsque le réseau n'arrive pas en limite de propriété).</p>	<p>Le SDE 82 n'a pas recours au sous-programme Extension du CAS FACE pour le financement de ce type d'opération. En effet, il a fait le choix de consacrer l'intégralité de ce sous-programme aux opérations de renforcement par transfert de dotation.</p> <p>① Le financement est partagé entre les communes, les abonnés et Enedis au titre de la part Couverte par le tarif (40%).</p>
<p><b>Eclairage public sous maîtrise d'ouvrage du SDE :</b> 88 800 €</p> <p>L'enveloppe est créée en 2023 dans le cadre de la prise de compétence éclairage public.</p>	<p>① Il revient au Comité Syndical de définir les règles de financement partagé COMMUNES / SDE.</p>

Opérations  
sous mandat :  
2 450 000 €



2 000 000 € au titre des travaux d'éclairage public  
(création ou renouvellement / modernisation de réseau)

150 000 € au titre des travaux liés à la fibre optique

300 000 € au titre des réseaux de chaleur

① S'agissant d'opérations pour compte de tiers, le financement est intégralement supporté par les structures mandantes (communes, syndicat mixte).

Autres travaux :  
854 100 €



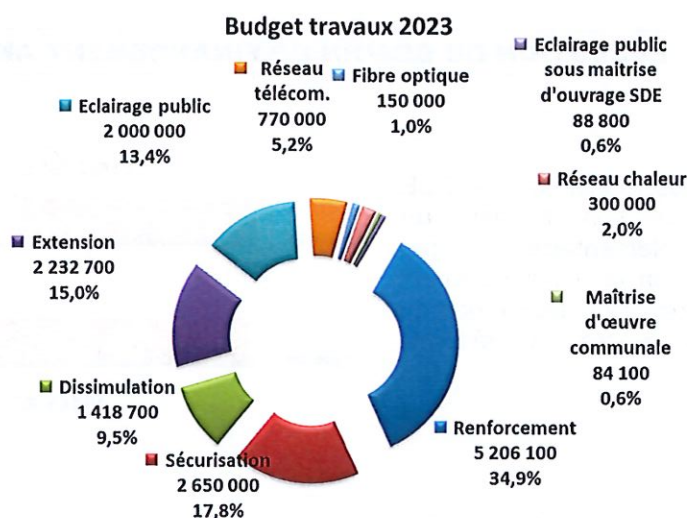
770 000 € pour les réseaux de télécommunications  
(travaux de génie civil de communication réalisés lors des opérations d'effacement de réseaux ou en application de l'article L49 du code des postes et des communications électroniques)

① Le financement de ces opérations spécifiques est assuré par les communes, à hauteur de 50% ou 100% du montant TTC des travaux, honoraires inclus (selon mutualisation ou non de la RODP) et par Orange (à raison de 10 €/ml).

84 100 € pour les travaux réalisés à la demande communale

① Le financement est assuré par les communes, à raison de 100% du montant HT des travaux, majoré des frais de maîtrise d'œuvre.

Précision : les programmes financés par le CAS FACE doivent être réalisés sous 4 ans à compter de la notification des aides et alimentent, de fait, le plan pluriannuel d'investissement du SDE 82 qui intègre, en outre, chaque année, les restes à réaliser des programmes antérieurs.



#### ↳ Les autres dépenses d'investissement

Elles sont consacrées :

- aux subventions versées aux communes sur leurs travaux d'éclairage public, de rénovation ou de réduction des nuisances lumineuses et la vente de certificats d'économie d'énergie : 1 656 000 €
- à la poursuite du déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, sur la base du plan de relance gouvernemental d'une part et d'autre part l'objectif d'acquisition de bornes de recharge rapides et accélérées : 1 301 600 €
- aux travaux d'agrandissement du bâtiment du SDE : 400 000 € (maîtrise d'œuvre + 50% du coût estimatif des travaux)
- au programme d'équipement du SDE 82 (renouvellement du serveur, logiciels, mobilier, matériel de bureau, matériel informatique, travaux de sécurisation du site, outillage technique) : 429 000 €
- aux études non suivies d'exécution : 100 000 €

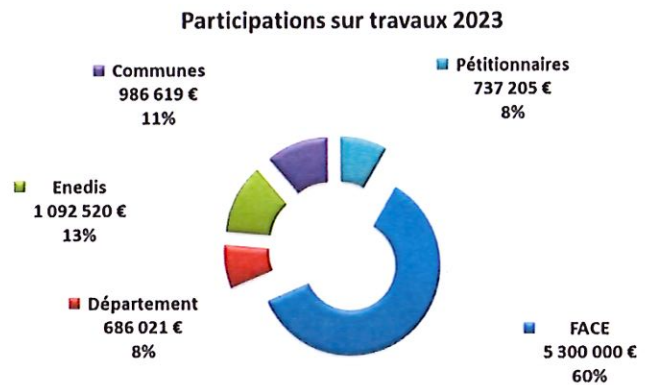
- aux titres annulés sur exercices antérieurs (essentiellement les participations aux travaux d'extension) : 41 000 €
- à l'achat d'action de la SPL AREC : 310 €
- aux opérations d'ordre (reprise sur subventions transférables et intégration des études non suivies d'exécution) : 320 097 €.

## Les sources de financement ➔ 13 552 061 €

Pour les travaux réalisés sur le réseau de distribution publique d'électricité, le SDE 82 est susceptible de bénéficier de **subventions et de participations** à hauteur de **8 802 365 €**, en provenance de ses différents financeurs institutionnels.

Les autres sources de financement se décomposent ainsi :

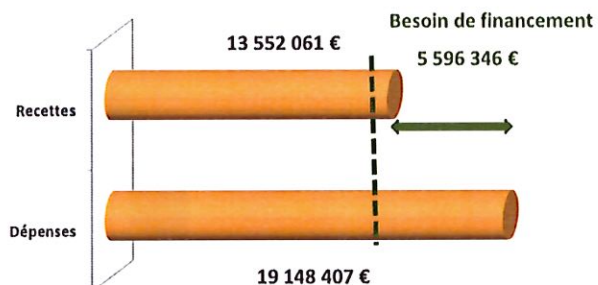
- opérations sous mandat : 2 450 000 €
- participations au programme de déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques (FACE et communes) : 780 000 €
- FCTVA : 24 696 €
- Opérations d'ordre (dotations aux amortissements et intégration des études non suivies d'exécution) : 1 495 000 €.



Des ajustements financiers interviendront lors de l'élaboration du budget primitif 2023 en fonction d'une part, des résultats 2022 et du report des restes à réaliser et d'autre part, de la position connue des financeurs sur les grands projets (arrêtés d'attribution).

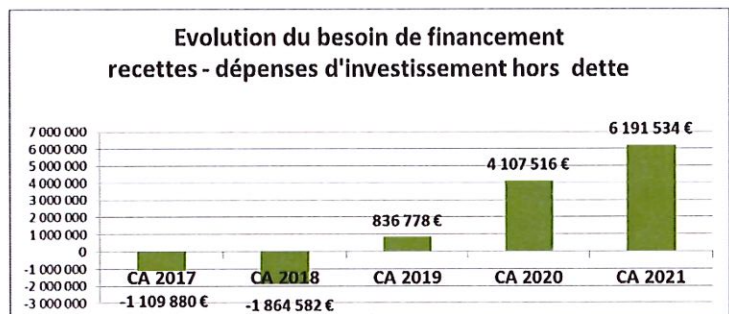
## EVOLUTION DU BESOIN DE FINANCEMENT ANNUEL

Pour financer les investissements 2023, le SDE 82 devra prévoir, sur son budget, **un financement complémentaire**, par prélèvement sur la section de fonctionnement estimé à ce stade des prévisions (hors report du résultat antérieur et restes à réaliser) à **5 596 346 €**.



D'un point de vue rétrospectif, sur la base des comptes administratifs des exercices antérieurs, on constate de larges fluctuations au niveau du besoin de financement, induites essentiellement par le niveau de réalisation en travaux, en corrélation avec l'année de recouvrement des différentes demandes de financement.

Toutefois, les excédents dégagés annuellement par la section de fonctionnement confèrent à la structure une capacité d'épargne substantielle et pérenne, assurant ainsi la couverture du besoin de financement.



Source : comptes administratifs 2017 – 2021